

Février 2015

*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH IN'FO
TGE et TAF



**CTR du 10 février 2015
EXPÉRIMENTATIONS,
RESTRUCTURATIONS, PIÈGES À C... ?**

La Direction Générale a procédé à la deuxième

convocation du CTR sur les arrêtés relatifs à l'expérimentation DIRCOFI/PRS ayant fait l'objet d'un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CTR du 29 janvier dernier.

Lors de ce CTR, avaient été abordés les sujets suivants : l'annonce dans la presse de la « télédéclaration obligatoire » qui pose clairement la question de **l'égalité d'accès au service public**, l'extension de compétence de certaines DIRCOFI, l'expérimentation en matière de recouvrement des créances émises par certaines DIRCOFI par des PRS dédiés, le classement des postes comptables au 1er janvier 2015, et les suppressions de Trésorerie à l'étranger,.....
([Compte rendu du CTR sur le site F.O.-DGFIP](#)).

Cette seconde convocation a été l'occasion de rappeler qu'aux yeux du Syndicat cette expérimentation dissimule en réalité un **siphonnage de missions** qui ne dit pas son nom : déjà 4 DIRCOFI sur 9 entrent dans son champ !!!

Depuis le début de la fusion, c'est-à-dire depuis plus de 6 ans, les personnels supportent des **réorganisations et expérimentations incessantes** dont tous s'accordent à dire qu'**elles sont une des causes principales de la perte de sens du travail** pour beaucoup de collègues.

Sans refuser toute modernisation, le Syndicat s'opposera toujours aux projets conduisant à une rupture de l'égalité d'accès au service public ou à une dégradation accrue des conditions de travail des collègues.

F.O.-DGFIP est intervenu pour que soient rapidement communiqués les détails des plans de qualifications rappelant notamment qu'en matière d'emplois comme de conditions de travail la situation se dégrade toujours plus chaque année. Le Syndicat considère que les bons résultats dont la Direction Générale se prévaut ne sont acquis que par l'implication, la conscience professionnelle et de plus en plus souvent au détriment de la santé des personnels. Ce constat renouvelé justifierait cette année encore aux yeux de la délégation **F.O.-DGFIP** que le nouveau plan de qualification ministériel soit d'autant plus ambitieux.

F.O.-DGFIP a demandé de manière claire un examen au cas par cas de la situation individuelle des agents des TAF dont les postes ferment au 31/08/2015. Certains agents, engagés sur une certaine durée, ont pu prendre par exemple un certain nombre d'engagements notamment financiers. La réduction du réseau décidée par l'administration pourrait les précipiter dans de graves difficultés. Ce traitement individualisé est d'autant plus nécessaire que les pistes en matière de mise à disposition au MAE ne sont pas si claires que cela et n'offrent que d'incertaines garanties. Pour le Syndicat, ces personnels doivent être respectés. L'administration a accepté la tenue d'une réunion spécifique.



BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP

Fait le à

Signature :

FO-DGFIP TGE et TAF : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cédex 1

- 02 40 16 12 35 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Marie Laurence CAMUS - Jean-Louis CATHELOT - Julie SABRA

Février 2015

*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH IN'FO
TGE et TAF



Catégorie B

Répartition des réductions-majorations d'ancienneté au titre de la notation 2014 (gestion 2013)

Bilan 2014 (gestion 2013)- dotation DKM 2015 (gestion 2014)

CAPN n°6 du 12 février 2015

La CAPN relative aux dotations capital mois 2015
s'est déroulée le 12 février 2015.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications
dans leur déclaration liminaire.

Fidèle à ses positions, la Direction Générale
considère que le recours auprès de l'autorité
hiérarchique a toute sa place dans la procédure de
recours sur le compte rendu d'évaluation
professionnelle.

F.O.-DGFIP a fait part de son mécontentement sur le
fait que, comme l'année précédente, la majorité des
directions locales n'a pas utilisé la totalité des
dotations. Certaines d'entre elles affichent même des
reliquats surprenants après CAPL.

Toutefois, le Président de la CAP s'est engagé à
communiquer vers les directions locales afin que,
cette année, l'intégralité des dotations soit
consommée.

Face à notre revendication concernant la fongibilité
des réserves au niveau local, la Direction Générale
s'est encore une fois opposée à la mise en place de
ce système.

Concernant les agents mutés au 1er mars 2015, il
nous a été rappelé qu'ils seraient évalués par leur
direction d'arrivée. Peu ou pas connus par leur
évaluateur qui n'aura comme seul support que le
rapport du département de départ, sans faire de
procès d'intention, comment ne pas penser que ces
agents ne seront pas lésés

F.O.-DGFIP exige l'abrogation du décret de
juillet 2010, revendique un système de notation fondé
uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent,
demande le rétablissement de la note chiffrée, mais
sans contingentement des réductions d'ancienneté.

Vous pourrez prendre connaissance de la déclaration
liminaire des élus FO cadre B sur le site FO-DGFIP

Prochaines dates à retenir

Le 26 février : CTL (Budget, formation
professionnelle, DUERP)
Un compte rendu sera publié par la suite.

Le 2 mars : Groupe de travail sur le H M et sur la
réorganisation des TAF

Un expert de FO TGE et TAF y sera présent.



BULLETIN D'ADHESION

NOM : **PRENOM :** **GRADE :** **AFFECTATION :**

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP

Fait le à

Signature :

FO-DGFIP TGE et TAF : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cédex 1

- 02 40 16 12 35 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Marie Laurence CAMUS - Jean-Louis CATHELOT - Julie SABRA